

Le préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de

L'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU ROUGE

pour le phénomène **CANICULE** dans le département de la Charente.

Cette vigilance débute lundi 11 août 2025 à 12 heures.

Situation actuelle :

Les températures maximales de ce dimanche 10 août sont assez similaires à celles de samedi.

Evolution prévue :

Les températures minimales sont en hausse pour la nuit à venir, avant un pic de chaleur très intense, voire exceptionnel, dans la journée de lundi où les températures maximales seront très fréquemment supérieures à 40 degrés, pouvant atteindre localement 42 à 43 degrés.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

→ MAIRIE ←

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'interdire les manifestations de plein air prévues dans leur commune et, en cas de nécessité les interdire ;
- d'évacuer, en cas de nécessité, les chapiteaux, tentes et structures (CTS) ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportements ci-après.

→ SERVICES DE L'ÉTAT ET PARTENAIRES ←

Il est demandé aux services de :

- mobiliser les moyens propres à remplir les missions prévues par les dispositions ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur » ;
- désigner un représentant prêt à rejoindre le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture en cas de demande ;
- informer leurs agents et la population des conseils de comportements ci-après.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour
- Continuez à manger normalement.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour.
- Limitez vos activités physiques et sportives
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie
- Soyez vigilant : toute personne, même si elle est en bonne santé, est concernée.
- Pour prévenir les feux de végétation, n'utilisez pas de matériel susceptible de produire des étincelles et veillez à ne pas avoir de comportement pouvant favoriser les départs de feux (cigarette, barbecue, etc.).
- En cas de départ de feu, appelez immédiatement le 112 ou le 18 et mettez-vous à l'abri.
- Pour en savoir plus, consultez le site <https://sante.gouv.fr/>

Vous pouvez vous tenir informés des évolutions

De la situation météorologique

- sur le site www.meteo.fr
- au 05 67 22 95 00

De la situation sanitaire

- sur le site www.sante.gouv.fr
- au 0 800 06 66 66

À Angoulême, le 10 août 2025

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service interministériel
de défense et de protection civiles

Pierre GÉ